

**En application d'une délégation du Comité Syndical**

Séance du : 03 juin 2015

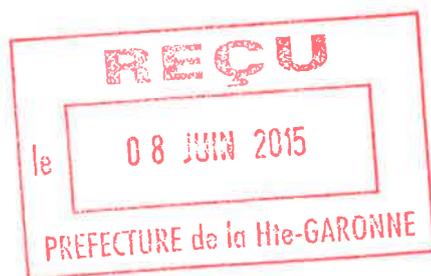
10/2015

**L'an deux mille quinze, le 03 juin 2015 à 18h00.**

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Syndicat Mixte, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

Etaients présents :

M. Georges MERIC,  
M. J-François PAGES,  
Mme Patricia RUIZ,  
M. Etienne THIBAUT,  
M. Guy BONDOUY,  
M. Michel GALANT,  
M. Patrick DE PERIGNON,  
M. Bertrand GELI,  
M. Louis PALOSSE,  
M. Christian PORTET,  
M. Robert LIGNERES,  
Mme Cathy PUIG,  
M. J-Pierre QUAGLIERI,  
M. Jacques DANJOU,  
M. J-Marie PETIT,  
M. Bernard VALETTE,



Ont donné pouvoir :

M. Bernard BARJOU à Louis PALOSSE,  
M. Serge CAZENAVE à Robert LIGNERES,  
M. Christian REBELLE à Jacques DANJOU

En exercice : 24

Présents : 16

Procuration : 3

Nombre de votants : 19

**Objet : Avis relatif au projet de révision de la carte communale de Segreville – Bassin de vie de Lanta-Caraman**

---

La commune de Segreville a transmis en date du 11 mai 2015, le dossier de révision de la carte communale.

La révision de la Carte Communale de Segreville doit s'inscrire dans le cadre des objectifs et des principes posés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des zones agricoles et naturelles en respectant les objectifs de développement durable ;
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ;
- l'utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.

En outre, l'article L124-2 du Code de l'Urbanisme précise que la Carte Communale doit être compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCOT du Pays Lauragais est exécutoire depuis le 05 février 2013, il est donc nécessaire que les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux appréhendent un rapport de compatibilité avec le SCOT.

\* \* \*

---

Monsieur le Président indique que ce projet a été analysé en Commission Urbanisme du P.E.T.R. du Pays Lauragais le 03 juin 2015 ; réunion à laquelle Monsieur le Maire a été convié à présenter son projet.

---

## **Présentation du territoire**

**Commune :** Segreville

**Superficie de la commune :** 498 hectares

**Situation géographique :** 25 km de Revel ; 5 km de Caraman et 12 km de Villefranche de Lauragais, 35 km de Toulouse.

**Population en 2009 :** 175 habitants ;

**Communauté de communes d'appartenance :** Cœur Lauragais (27 communes)

**Bassin de vie de :** Lanta-Caraman

**Glossaire de hiérarchisation « SCOT Lauragais » :** commune non pôle

**Situation en matière de planification :** carte communale approuvée en 2006, révision prescrite en février 2015.

---

---

## **Eléments principaux de diagnostic**

### **Typologies urbaines et positionnement de la commune:**

- Le village de Segreville compte une cinquantaine d'habitations regroupées dans le bourg.
- La commune de Segreville est composée de plusieurs hameaux ou lieux-dits.

### **Développement démographique 1999-2006**

1990 : 101 habitants  
1999 : 143 habitants  
2009 : 175 habitants  
2015 : 234 habitants

### **Composition des ménages :**

Le nombre de ménage a quasiment doublé depuis les années 2000 passant de 60 à 114.  
La tranche d'âges des 20-39 ans représente 35% de la population et la plus importante est la catégorie des 0 à 19 ans avec 40 % de la population.

### **Données sur le logement (recensement 2006)**

- Depuis 2006 , 28 permis de construire ont été délivrés : 3 PC de 2006 à 2008, 14 PC de 2009 à 2011 et 11 PC de 2011 à 2014.
- En 2014, les 114 ménages se répartissent de la façon suivante : 86% de propriétaires et 96% de résidences principales.

### **Activités économiques en 2014**

- Population active : 104 ; 2 demandeurs d'emplois ;
- Actifs ayant un emploi sur la commune : 7
- Activité principale sur la commune : agriculture céréalière.
- 10 exploitants agricoles qui cultivent au total 415ha sur la commune.
- 9 entreprises sur la commune.

### **Equipements/services Publics**

- Mairie, salle des fêtes, cimetière.
- Terrain de boules, un mini terrain de football.
- Commerces et services publics : communes de Villefranche de Lauragais et Caraman.

### **Eléments paysagers et patrimoniaux**

- Collines Nord du Lauragais, paysage essentiellement agricole,
- Ruisseaux de la Saune et la Marcaissonne,
- Eglise avec un clocher flèche en brique rouge,
- Site archéologique gallo-romain où se trouve l'actuelle mairie.

### **Transports et déplacements**

- Autoroute à 13 km à Villefranche de Lauragais.
- Voies de communication sur l'axe Toulouse et Revel : RD 18, RD 2, RD 25.
- Pas de transports en commun.

## **Le projet de révision de la Carte Communale**

La révision de la Carte Communale a été lancée pour permettre :

- l'implantation d'un laboratoire pour un artisan boucher charcutier (habitant de Segreville),
- de revoir les zones constructibles afin de se mettre en compatibilité avec les lois en vigueur et le SCOT : tout en étant compatible avec les objectifs du SCOT, recentrer l'urbanisation au plus près du bourg et proscrire le développement des hameaux existants.

La création de la zone artisanale sur une superficie de 2 300m<sup>2</sup> se situerait sur un délaissé du virage de la RD 25 au Nord du Hameau de Pistouillé.

Les zones à urbaniser sont toutes desservies par les réseaux.

Le réseau d'assainissement collectif n'est pas prévu.

Compte tenu de son caractère agricole et de son manque d'équipements, la commune souhaite continuer d'accueillir mais modérément dans les objectifs du SCOT.

L'objectif affiché dans la carte communale est de créer une vingtaine de logements supplémentaires pour l'échéance de la carte communale 2022, soit 2.4 ha.

### **Le Village**

La municipalité souhaite regrouper la plupart des nouvelles habitations en centre bourg (proche de la mairie et de la salle des fêtes) afin de renforcer le noyau villageois.

### **En Sarda**

La zone constructible est limitée au plus près des zones déjà construites.

Il n'y a pas de nouvelles possibilités de logements dans ce secteur.

### **La Tourelle** (au Nord, en limite de Caraman)

Possibilité de créer 5 lots dont 3 lots ont reçu un Certificat d'Urbanisme.

### **La Pistouillé** (au Sud, en limite de Toutens)

Création d'une ZA de 2 300m<sup>2</sup> sur le délaissé de la RD 25 qui jouxte le hameau de La Pistouillé, ainsi que de deux terrains supplémentaires à l'arrière de la ZA sur 3 600m<sup>2</sup>.

La révision de la carte communale rend 1.70 ha de terres à la zone agricole par rapport à la carte communale de 2006.

## **Principales remarques au regard du SCOT**

Création de 20 logements supplémentaires à l'horizon 2030.

Densité de 6 à 10 logements à l'hectare en assainissement autonome.

Développement des hameaux limité.

\* \* \*

**P.E.T.R. du Pays Lauragais**

*Siège du Syndicat Mixte : Mairie d'Avignonet Lauragais*

*Siège Administratif : 3 chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54*

*Courriel : scot.lauragais@orange.fr*

**Après débats, le Bureau Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :**

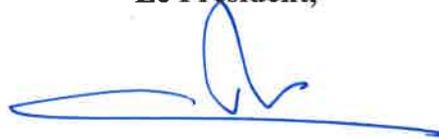
1°) – **de RENDRE** un avis favorable sous recommandations de revoir l'échéance de la carte communale à 2030 en compatibilité avec les objectifs du SCOT.

2°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

3°) – **de NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Maire de Segreville, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur Lauragais, et à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne.

Fait à Montferrand, le 03 juin 2015 à 18h00.

**Le Président,**



**Georges MERIC.**